THE NEW
DUFOI
No.
... LA N. ORLEANS
... Nos 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 7 AOUT.

FEUILLETON.

LE PRINCE POGOUTZINE,

PAR

ERNEST DAUDET.

XXV.—Suite.

Le prince l'interrompit par ces paroles, prononcées, non sans ironie :

—Faites moi l'honneur de croire, monsieur, que je ne vous fuyais pas ! Je voulais éviter un scandale, dans l'intérêt de votre sœur, non moins que dans le mien. A qui donc auriez-vous fait croire qu'elle était chez moi contre son gré ?

—C'était la vérité, cependant.

Pogoutzine ne répondit pas.

—En tout cas, reprit Lagardie, il ne s'agit plus aujourd'hui de décider si, à cette époque, vous avez, ou non, pris la fuite. Nous avons une querelle à vider. Veuillez désigner vos témoins, ils s'entendront avec les miens.

Pogoutzine écoutait les paroles de Lagardie, et lui répondait sans que sa physionomie laissât rien à deviner de ses impressions. C'était toujours ce sourire narquois, stéréotypé sur ses lèvres, qui semblait dire à Lagardie :

—Je me moque de vous et de vos colères !

—Vous m'avez entendu ? fit ce dernier. Etes-vous prêt à me donner satisfaction ?

—Mais il faudra faire connaître à nos témoins l'objet de ce duel, répondit Pogoutzine. Ne craignez-vous pas de compromettre votre sœur ?

—C'est un scrupule qui vous arrive tardivement, prince. Si vous l'aviez eu plus tôt, je ne serais pas dans la nécessité de vous demander raison. Mais, soyez sans inquiétude, mes témoins n'exigeront pas que je leur révèle la cause de notre rencontre. Vous n'aurez aucune peine à trouver deux de vos amis, qui ne seront pas plus exigeants. Nous nous battrons, en apparence, pour un motif des plus futiles, si vous le voulez bien. N'avez-vous pas été l'amant de mademoiselle Jeanne Aubry ? J'ai failli l'être aussi. Voilà un motif tout trouvé. En tous cas, ma sœur ne peut plus être compromise.

Pogoutzine se méprit au sens de ces paroles. Il regarda Lagardie. Il le vit vêtu de noir, car ce dernier portait encore le deuil de sa mère.

—Mademoiselle Lagardie est morte ! s'écria le prince, dont le visage pâlit légèrement et devint sérieux.

—Morte ou vivante !.... qu'importe ! répondit Lagardie. Je suis ici, non pour vous rendre des comptes, mais pour la venger !....

Pogoutzine garda le silence. Il réfléchissait. Quelque fût son courage, la froide colère de ce jeune homme le troublait. Et puis, la pensée que la belle et adorable enfant qu'il avait aimé, ne vivait plus, qu'il était peut-être responsable de sa mort, lui causait une de ces terreurs dont les hommes les plus audacieux sont saisis, alors qu'ils ne peuvent descendre dans leur conscience sans y entendre des reproches amers. Sous le poids de cette terreur, il se sentait faible ; il lui semblait que, sur le terrain, les armes ne seraient pas égales, et que sa main tremblerait. Il redoutait une défaite, lui qui n'avait jamais connu la peur.

—Ma foi, monsieur, dit-il tout-à-coup, les souvenirs que vous venez de réveiller en moi sont déjà bien lointains. J'avais oublié toutes ces choses. Je ne veux pas y revenir. J'ai aimé votre sœur, elle m'a aimé. Je ne vois pas que ce ceci vaille la peine d'aller sur le terrain.

—Vous avez trompé ma sœur ! vous lui aviez promis de l'épouser, alors que, marié déjà, vous saviez que cette promesse était irréalisable.... Vous l'avez trompée ! vous avez voulu la souiller !.... Son bonheur détruit, son repos perdu, les larmes qu'elle a versées, la honte qu'elle a subie, demandent vengeance ; vous ne pouvez me refuser la satisfaction que je réclame de vous.

—Je refuse de vous l'accorder, mon sieur, répondit Pogoutzine, qui se leva pour sortir.

Lagardie se leva aussi, et lui dit :

—Veuillez bien considérer que le parti que vous prenez est indigne d'un homme d'honneur.

Il s'efforçait de demeurer calme ; quelle que fût la colère qui grondait en lui.

Marchant lentement et à reculons, le prince se dirigeait vers la porte. Il s'arrêta pour répondre à Lagardie. Il le fit en ces termes :

—Je suis seul juge de ce qui est digne de mon honneur, monsieur. Je n'ai aucun compte à rendre des relations qui ont eu lieu entre votre sœur et moi. Je ne crois pas qu'il vous soit permis d'avoir au nom de l'exiger. Je refuse donc de me battre pour ce motif.

—Vous vous battrez pour un autre, alors !

—Il ne saurait y en avoir d'autre entre nous.

—Est-ce votre dernier mot !

—Assurément.

Au moment où il prononçait cette parole, Pogoutzine touchait à la porte. Il allait sortir, échapper à Lagardie, lorsqu'entrèrent, dans le parloir, deux personnes étrangères, introduites par un valet de pied. Le prince dut reculer, pour leur laisser le passage libre. Cette circonstance permit à Lagardie de prendre un parti. Ils n'étaient plus seuls maintenant. L'occasion était trop belle pour n'en pas profiter. Il s'élança vers le prince, qui ne s'attendait pas à cette agression ; lui parlant dans les yeux, il l'apostropha vivement :

—Vous êtes un lâche ! mais je vous forcerai bien à vous battre avec moi.

En même temps, sa main droite, qu'il avait levée, retomba violemment sur le visage de Pogoutzine. Celui-ci bondit, saisi de fureur, prononçant des injures, et voulut s'élancer sur Lagardie ; mais il en fut empêché par les personnes présentes.

—M'enverrez vous vos témoins, maintenant ? demanda Lagardie, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre ferme. Je les attends ici.

—Je vous y enverrai, répondit Pogoutzine, que la colère rendait fou.... Et, demain, mon gentilhomme, je vous tuerai !....

—Enfin ! s'écria Lagardie, dont tout le corps était agité d'un tremblement nerveux, qu'il avait peine à vaincre....

Il resta seul, pendant dix minutes, dans le parloir, où cette scène venait de se passer. Aussitôt que la tête, il entendait des bruits de pas et de voix. Pogoutzine racontait à tous les membres du club, au milieu de l'émotion générale, ce qui venait d'être accompli. Lagardie en éprouva une sorte de satisfaction, que lui fit perdre son trouble, et qui le rendit moins sensible aux exigences de son ressentiment. Sa vie, altérée, tout en essayant d'effacer de sa figure la trace encore brûlante du soufflet qu'il venait de recevoir, il criait :

—Le duel ! le duel !....

Hermann Pacha et lord Podwer se trouvaient là. Il les pria d'être ses témoins, de descendre au parloir, où ils trouveraient ce misérable, et de lui demander l'adresse des siens. Ils obéirent ; et, gravement, pénétrés de toute l'importance de leur mission, ils se hâtèrent de joindre Lagardie, qui répondit à leurs questions de manière à les satisfaire.

Les quatre témoins s'abouchèrent une heure après. La conférence eut lieu chez l'un d'eux. Lagardie en attendait le résultat, en se promenant devant la maison. Elle dura peu de temps. Ces messieurs s'entendirent à première vue. Ceux qui représentaient Pogoutzine voulurent réclamer pour leur client, la qualité d'offensé. Mais, les seconds de Lagardie, bien qu'ils eussent toute latitude pour répondre cette prétention, maintinrent les droits de leur ami.

L'officier, qui avait l'habitude de ces sortes d'affaires, fit observer qui si M. Robert Lagardie avait souffleté le prince Pogoutzine, ce n'était que sur le refus de celui-ci de lui rendre raison d'une injure antérieure, qui devait rester ignorée. Le véritable offensé était donc M. Robert Lagardie. Hermann-Pacha et lord Podwer ne contestèrent pas ce point de vue ; et, comme d'ailleurs, leur client les laissait également libres, l'accord s'établit rapidement.

Il fut convenu, qu'afin de se soustraire aux poursuites judiciaires, on irait en Belgique. Les adversaires, les témoins, un médecin, et M. Hermann, ami de M. Lagardie, devaient partir, le lendemain pour Spa, dès le matin. On avait choisi cette ville, parce que lord Podwer y possédait une maison, entourée d'un jardin, où le rencontre pourrait avoir lieu sans exciter la curiosité publique, et à proximité des premières maisons. On devait se battre au pistolet, les adversaires étant placés à trente pas, chacun d'eux restant libre d'en faire dix, et de tirer à volonté un seul coup.

Ces dispositions prises, les témoins se séparèrent, afin d'aller les communiquer à leurs clients. Lagardie remercia ses deux amis, et les quitta vers huit heures, après leur avoir donné rendez-vous pour le lendemain matin, à la gare du Nord, d'où l'on devait partir. Il se rendit chez la comtesse Tonazig ; il ne voulait pas se séparer d'elle sans lui faire ses adieux : il lui cacha pas la cause de son départ.

En apprenant qu'il se battait le lendemain, la comtesse se montra plus alarmée que surprise. Depuis longtemps, elle redoutait cet événement, ayant compris qu'il était presque inévitable. Ses yeux se remplirent de larmes. Elle devint faible, au point de croire qu'elle n'aurait pas le courage au moment de voir partir son ami, de lui dissimuler qu'elle l'aimait.... Hélas ! aimait, sans avoir connu le mal qui l'aimait être aimée !

Cependant, elle retint les aveux prêts à sortir de sa bouche. Lagardie avait besoin, pour le lendemain, de tout son sang-froid. Elle ne voulut pas l'émouvoir ni l'affaiblir par des révélations inutiles. D'ailleurs, elle ne fut rien pour le décider à renoncer à ce duel ; elle ne se montra pas moins courageuse que lui. Elle mit même un soin tout particulier à s'informer du nom des témoins et des conditions du combat. Et lorsque Lagardie la quitta, elle lui parla adieu, mais au revoir. Restée seule, elle demanda sa voiture, se fit conduire chez lord Podwer, qu'elle n'avait pas vu depuis quelques jours, mais qu'elle espérait trouver complaisant, dévoué, docile, et rendre favorable au dessein qu'elle venait d'arrêter.

XXVI.

On partit de Paris le lendemain matin, à huit heures. Lagardie, ses deux témoins et Guillemot, prirent place dans un wagon, le prince Pogoutzine, Hermann-Pacha, lord Podwer et le médecin dans un autre. Des deux côtés, la tenue fut silencieuse. Bien qu'on fût en hiver, un soleil réchauffait la terre. Le nombre des voyageurs était considérable. A chaque station, l'on en déposait et l'on en reprenait de nouveaux. Ce mouvement, la beauté des paysages pittoresques même en leur nudité, l'entretien de ses compagnons auquel il prit part, tous les mille riens du voyage charmaient et intéressaient Lagardie. Il montra une incomparable sérénité d'esprit. On s'arrêta pour déjeuner. Il arriva à Spa, il était frais et dispos comme s'il n'eût pas passé plusieurs heures en wagon.

On se rendit sur-le-champ à la maison de lord Podwer, habitée en ce moment par le jardinier. Prévenu par une dépêche, celui-ci avait ... de grands feux dans plusieurs chambres ... [illegible]

(La fin à demain.)

—Tu vas dans ta chambre, dit-il, ... entrer dans le jardin. C'est là qu'il vint la retrouver. Elle était si pâle, tant de tristesse se lisait dans son regard, ses yeux brillaient d'une ardeur si étrange qu'il en fut pâle, d'elle et se repentit de sa faiblesse.

—Je vous en supplie, lui dit-il, renoncez à demeurer ici ; je vais vous faire conduire à l'hôtel, et quoi qu'il advienne, je vous jure d'aller vous en avertir sur le champ.

—Ma volonté est irrévocable. Je veux voir le combat. Vous avez promis de m'y faire assister, j'exige l'exécution de votre promesse.

Il soupira, et sans ajouter un mot, la conduisit dans un kiosque situé à l'extrémité d'une allée assez large, bordée d'un côté par la pelouse, ... par des massifs de noisetiers pressés les uns contre les autres et formant un épais fourré.

—Puisque vous le voulez, dit-il, restez ici. Vous pourrez tout voir sans être vue. On se battra sans doute dans cette allée. Il n'y a pas dans ce jardin de place meilleure. Ah ! comtesse, combien je me reproche ma faiblesse !

—Allez sans crainte, répondit-elle en souriant, soyez discret et quoiqu'il advienne, je vous remercie de votre condescendance que vous reprochez et qui vous donne pour toujours des droits imprescriptibles à mon amitié.

—Hélas ! murmura-t-il, j'avais rêvé mieux.

En disant ces mots, il prit la main de la comtesse, y déposa un baiser et s'éloigna en toute hâte. Il avait à peine disparu que la comtesse s'élança hors du kiosque, courut se cacher à droite de l'allée, dans l'un des fourrés où elle pénétra, non sans déchirer son visage et sa robe aux branches épineuses qui poussaient dans tous les sens, au gré de leur caprice. Elle demeura là, blottie derrière les piliers qui soutenaient la frêle construction qu'elle venait de quitter.

Dix minutes s'écoulèrent. Son cœur battait violemment. Elle ne sentit pas le froid qui l'envahissait peu à peu, bleuissait ses joues, raidissait ses pieds et ses mains. Enfin, il vit s'avancer les quatre témoins. Ils causaient entre eux, étudiant le terrain, cherchant une place propice et parurent, après un court débat, se rendre à l'avis de lord Podwer, qui désignait l'allée du kiosque.

Lagardie et Pogoutzine parurent presqu'aussitôt. Ils étaient l'un et l'autre vêtus de noir. Leurs vêtements, boutonnés jusqu'au menton, ne laissaient pas même voir le col de leur chemise dissimulé sous celui de leur redingote. Ce qui frappa tout d'abord la comtesse, ce fut la fermeté qui régnait sur le visage de Lagardie. Elle se sentit rassurée et ne le quitta pas des yeux, tandis que les témoins préparaient le combat. Deux d'entre eux chargèrent les pistolets. Les deux autres tirèrent au sort pour le choix des places. Le sort fut favorable à Lagardie, qui vint se placer du côté du kiosque. Il était à quelques pas seulement de la comtesse. Elle put mieux se convaincre qu'il ne tremblait pas.

(La fin à demain.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, soir, 6 août 1869.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché monétaire proprement dit. La demande d'escompte est toujours bonne, mais les banques ont assez de fonds pour les bons billets que leur offrent leurs clients. Les porteurs de billets de second ordre se plaignent beaucoup des obstacles qu'ils rencontrent sur la place. Dans les rues, le taux de l'intérêt est de 10 à 12 pour cent par an sur les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et le papier de commerce de premier ordre sans garanties collatérales ; de 1 à 1 1/2 par mois les billets de second ordre, avec garanties collatérales et 1 1/4 à 1 1/2 les billets de second ordre, sans garanties collatérales.—Les billets hypothécaires sont à 10 à 11 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 135 1/8 à 135 3/8 contre 136 3/8 à New York et a fermé à 134 7/8 à 135 1/8. Les transactions embrassent $23,000 ($5,000, $8,000 et $10,000) à 135, $10,000 à 135 1/8, $2,000 et $2,500 à 135 1/4, $8,000 à 135 3/8.—Dans l'argent, $700, en demi piastres américaines, à 130 1/2, $700 à 131 et 1,000 piastres mexicaines à 3 1/2 de prime sur l'or. Nous cotons les demi-piastres américaines à 130 à 131 et les piastres mexicaines à 3 1/2 à 3 3/4 de prime sur l'or.

Le change étranger a été un peu plus recherché qu'hier. Les cours ont varié avec ceux de l'or dans Wall street, et, à la clôture, il y avait baisse de 1/4 pour cent. Les ventes de sterling comprennent : 14,000 livres, dont 5000 clear No 1 à 148, 5000 livres de premier ordre, de bonne heure, à 148 3/4, 5000 livres de banque à 149 1/8 et 3000 dito à 149 1/4. Nous cotons le change sur Londres ..., le change sur Paris ... ; le change sur France, à 3 85 à — le premier et 3 80 à 3 78 3/4 le second.

Le change américain a été calme et a fléchi de 1/4 à 3/8 pour cent. Les banques ont tiré sur New York à 1/8 à 1/4 de prime. Les ventes sont $1000 et $35,000, en change de commerce, à vue, sur New York, à 1/8 d'escompte, $5000 et $15 000, en change de commerce, $15,000 de banque à 1/4, $10,000, $12,000, $25,000 et $10,000, en change de commerce, à 3/8, un check de $10,000 en or, sur New York, à 3/4 de prime.

10 actions de la compagnie de chemins de fer de la ville ont changé de mains à $104 50, 120 de la banque de la Nile-Orléans à $39, et 25 à $39 25.

Aucune vente de bonds n'a été annoncée. $4000 de petits mandats de l'Etat se sont vendus à 89 1/2.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane $1 à $1 25 ; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane — à $18 ; celles de la banque des Mechanics and Traders à $— à $17 ; celles de la banque du Canal à $— à $17 ; celles de la banque de l'Union à $— à $— ; celles de la banque des Citoyens à $148 à $150 ; celles de la banque de la Nile-Orléans $39 00 à $— ; celles de la banque du Sud à $80 à $— ; celles de la banque des Marchands à $— à $1 ; celles de la banque du Crescent City à $26 à 26 50, celles de la banque d'Amérique à $187 à $— 00 ; celles de la banque Germania National à $103 à $103 50 ; celles de la banque Louisiana National 90 à —, celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $75 à $78 ; celles de la compagnie d'assurance Hope $75 à 76 ; celles de la compagnie d'assurance Germania à $49 à — ; celles du chemin de fer Pont chartrain à $68 à 70 ; celles du chemin de fer de Carrollton à $88 00 à — ; celles du chemin de fer de Jackson $5 à 5 75 ; celles de la Presse à coton de la Levée à 72 à $73 ; celles de la compagnie de chemins de fer de la rue St-Charles $60 à 61 00 ; celles du chemin de fer Crescent City $80 à 81 ; celles du chemin de fer des rues Canal et Claiborne $50 à 51 00, celles de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, $67 50 à $70, celles de la compagnie du Gaz à $152 à $153 ; les "Sixes" de l'Etat de la Louisiane, à $— ; "Eights" Levées de l'Etat — à 85, "Sixes" Levées de l'Etat 69 à 70 ; les anciens bonds consolidés de la ville à 75 à $76 ; les bonds du chemin de fer de la ville 69 à 70 00 ; cinq pour cent de la ville 57 à 57½ c. dix pour cent de la ville à 100 à — ; bonds du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, — à 80 1/2, les bonds du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 63 à 64.

Une vente de $1,000 de billets de la ville (la seule qui ait été annoncée) a eu lieu à 25 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 26 1/2 et vendu à 25 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 6 août 1869.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 35 balles, prises moyennant les prix antérieurs. Nous avons entendu parler de la vente d'une liste composée de 150 balles, laquelle aurait été vendue hier, mais à des conditions tenues secrètes. Les ventes d'aujourd'hui ont compris du strict ordinary à 26¼ et du strict low middling à 30 c.

FRET.—Le marché tant en ce qui regarde le fret étranger que le cabotage est extrêmement calme. Pas de navire à destination de Liverpool ou du Havre. Nous continuons à coter :

Coton sur vapeurs pour New York ⅜. Do pour Boston et Philadelphie ¾ c la livre, farine pour New York 50 farine pour Boston et Philadelphie 70 c le baril. Tabac pour New York $6 le boucaut. Les autres taux sont nominaux.

Sur voiliers les taux demandés en ce moment comme suit : Coton pour Liverpool 3/8 do ; tabac pour Gênes 50 s le boucaut, tabac pour Brême 35 s, tabac pour le Havre 35 s le boucaut, farine pour Liverpool 3 s le baril.

TABAC.—Le marché a été calme durant les trois jours qui viennent de s'écouler, les ventes n'ayant embrassé que 135 boucauts de l'article, dont 2 de mauvais loge à 1⅛ c la livre, 2 de loge à 8¼ c, 49 de loge à fine à 11 c, 3 de bon à 12 c, 6 à 12¼ c, 10 à 13½ c, 13 de fin à 15 c et 30 à des conditions privées. Les acheteurs se tiennent toujours à l'écart en attendant une baisse de prix, mais les facteurs tiennent bon et même ne parlent de hausser leurs chiffres. Les avis des sections où se cultive le tabac sont d'une nature décourageante et sur une grande étendue de terrain il ne sera en aucune manière possible de faire la récolte habituelle. L'approvisionnement actuellement à vendre est d'environ 3000 boucauts. Nous répétons nos cotes antérieures attendu que des achats ne peuvent être faits à des prix moindres.

Légef—Refused, 7½ à 8¼ ; Com Leaf 9¾ à 9¾ ; Medium, 9 à 10, bon 10 à 11 ; fin, 12 à 14 ; Choice selections, 14 à 15 ; fin pour cape, — à —.

Loord—Refus 7¾ à 8¼ ; com leaf, 9¼ à 10¾ medium, 10 à 11 ; good, 11 à 12 ; fine 12 à 13¼ Choice selections 15 à 16.

ETAT DU TABAC

Stock en mains au 1er sept 1868, bts.		2183
Arriv. dur. le 3 dern. jours	204	
Arrivé précédemment	26647	26851
		29034
Exporté durant les 3 dern jours	515	
Exporté précédemment	18220	
Défaut pour emballer &c. &c	1175	
		19910
Stock en mains et à bord denavires		9094

SUCRE ET MELASSE—Il a été reçu aujourd'hui 16 boucauts de sucre de la Louisiane, mais ce renfort n'a pas été vendu et de plus, il ne s'est rien fait en secondes mains. Les cotes sont nominales. Il n'a pas été reçu de mélasse de la Louisiane. La récolte se plantation se vend en magasin 65 à 70 c le gallon. Le sucre de Cuba éprouve une demande plus active, et ces jours derniers il en a été vendu de 500 à 600 boucauts à des conditions qui n'ont pas transpiré. L'approvisionnement de mélasse de Cube est faible, mais pas de demandes. La meilleure est tenue à 55 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Il ne nous est pas arrivé de vapeurs de l'Ouest depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché est calme, mais ferme et le stock en mains faible. Demande bonne et porte spécialement sur la superfine et la double extra, et ces sortes sont rares. Il s'est vendu aujourd'hui 2000 barils, dont 100 de superfine à $5 62½, 50 do à $5 65, 100 do à $5 75, 50 do simple extra à $5 75, 50 do à $5 88, 100 de triple extra à $6 62½, 400 de double extra à $6 40, 250 de triple extra à $6 65 à $7 75, 100 et 100 de triple extra à $6 75, 100 do à $7, 400 d'extra de choix à des conditions privées.

SON.—Le son est calme. 50 sacs vendus à $1 les cent livres.

MAÏS—La demande pour le commerce local est limitée et les prix de l'article ont de nouveau baissé, bien que l'approvisionnement en soit faible. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2500 sacs, dont 400 de blanc mélangé, 1400 à ... 274 et 800 de blanc à $1, 100 et 100 do à $1 02½ et 100 do à $1 05 le boisseau.

AVOINE—Calme. Il s'est vendu aujourd'hui, 1500 sacs de l'article, dont 400 à des conditions privées, 100 d'ordinaire à 65 c, 200 et 700 à 67, 50 do à 78 c et 30 sacs de nouvelle à 70 ... le boisseau.

FOIN—Le marché a montré de l'animation et plus de fermeté aujourd'hui. Il s'est vendu ... 100 bls de mess over weight à $6 75, 75 do et 140 à $35 60 le baril. Détail à $2 75 à $8 le baril.

PORC—Lard et le prime commande $29 à $31 le gras selon la qualité.

BACON—Un lot de 50 barriques de plats côtés ... 16 à 16¼ c ... clear ribb. d 19¼ à 19 ... 19¼ à 20 c, les jambons ... 14 à 2¼ c la livre.

BEURRE—La ... est rare, mais les autres qualités abondent et sont calmes—

... cotons le Goshen de choix 32 à ... le commun à bon du Nord 30 à 35 c, le choisi de l'Ouest 25 à 26 c, inférieur 20 à 22 c la livre.

FROMAGE—L'approvisionnement de fromage est faible et la demande en est peu active. Nous cotons le factory de l'Ouest 16 à 18 c et du Nord 18 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1869.

Arrivés, dans la semaine—1535 bœufs du Texas, 1031 veaux et veaux d'un an, 200 cochons, 271 moutons, 16 vaches à lait.

Vendus—1520 bœufs du Texas, 1169 veaux et veaux d'un an, 214 cochons, 468 moutons, 6 vaches à lait.

A vendre—667 bœufs du Texas, 404 veaux et veaux d'un an, 85 cochons, 444 moutons, 10 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	— —	à	— 00
do do 2le qlt., par tête	— —	à	— 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	10.00	à	20 00
Cochons par liv., gr	0. 9	à	0.11
Cochons (Stock) par tête gr	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons, 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons, 3me qlt., par tête	0 00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80 00
Veaux, par tête	6.00	à	10.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Samedi matin, 7 août 1869.

La journée d'hier a été pour la chaleur une des plus accablantes de la saison. Jusqu'à présent tout indique que la basse Louisiane aura de belles récoltes tant en sucre qu'en coton, car aux sucriers il faut un peu de pluie et beaucoup de soleil. Pour les cotonniers le temps n'est pas moins favorable.

La Levée, hier, était calme ; on ne voyait un peu d'activité que sur l'espace de la Levée compris entre St-Louis et St-Pierre, c'est-à-dire là où déchargent les steamers faisant le service entre la Nouvelle Orléans et New-York, Boston ou Philadelphie. Au débarcadère des steamers du fleuve on ne rencontrait que très peu d'activité, surtout parmi les arrivages.—Quant aux départs d'hier il n'y en a eu que deux, mais les deux steamers partant avaient chacun un beau chargement, tant en fret qu'en passagers.

ARRIVÉS HIER.—Le Henry Ames, de Vicksburg ; l'Emma No 3, de Cincinnati ; le Tahlequah et le Rapides, de la Rivière Rouge ; le Flicker, du Bayou Lafourche et le Myrtie de la côte d'en bas.

PARTIS HIER—Le Flicker, pour Bayou Lafourche et le National pour le Bayou Sara.

Partira ce soir, à 4 heures, le Myrtle, faisant le service de la paroisse Plaquemine jusqu'au fort Jackson. Il fait trois voyages par semaine, quittant la Nouvelle-Orléans les samedis à 4 heures du soir, les mardis et jeudis à midi. Ce paquebot régulier est commandé par le capitaine W. S. Basset. M. Leo Bayhi est chargé de l'administration intérieure et M. W. H. Brooks est préposé au fret.

Les voyageurs et les marchands se souviendront que le Welcome, capitaine V. B. Baranco, ne dépasse pas, dans ses voyages, le débarcadère de Lobdell, dans la paroisse Ouest-Bâton-Rouge. Il part de la Nouvelle-Orléans, comme par le passé, tous les samedis à 5 heures du soir et tous les mercredis à 10 heures du matin. M. Allen Jumel est chargé du bureau ; MM. L. Sillers et C. Dean sont préposés au fret.

Le beau paquebot Henry Ames, capt T. P. Leathers, partira ce soir, à 5 heures, pour Vicksburg. Ce bateau fait régulièrement un voyage par semaine, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages intermédiaires. M. Sam Ayles préside à l'office ; il a pour assistant M. Jeff. Posey. M. Charley Grice est chargé du département du fret.

Le nouveau bateau, le Rapides, capt. John Hienn, lequel fait régulièrement un voyage par semaine jusqu'à Alexandrie et Grand Ecore, partira ce soir, à 5 heures précises ; il prend la place du Frolic, conséquemment, il prendra du fret et des passagers pour tous les atterrages sur la Rivière-Rouge. M. Wm. Culbertson est chargé de l'administration intérieure et M. Wm. Rodgers est préposé au fret.

SAINDOUX—Le marché est calme, mais ferme. Un lot de 15 tierçons de saindoux fait à la chaudière s'est vendu à 19¼ c la livre. L'article en tierçons est coté à 19¼ c pour le saindoux fait à la chaudière et à la vapeur et 20 à 20¼, pour le raffiné, en barillet à 22 à 23 c la livre.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU

Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des déchirements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature

FLEMING BROS.

Il se vend dans le monde entier.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juillet—1an

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée du Bureau des Marchands ... coin des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 9juillet—1an

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
1er juillet 1869.

LE 29 du mois dernier à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de SIX PIASTRES par action, lequel provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir du 5 courant.
WM. S. BROWN,
Trésorier.
3 juillet—1m

PHARMACIE.

HENRI MENAGE, pharmacien de la Faculté de Paris, ex-interne de l'Hôpital Napoléon III, a l'honneur de faire savoir qu'il vient de rouvrir la pharmacie encoignure Bayou et Johnson. On trouvera chez lui toutes les spécialités françaises et américaines et des médicaments frais et consciencieusement préparés, à des prix modérés. Il fait surtout connaître à messieurs les docteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance que leurs prescriptions seront toujours exécutées avec soin et ponctualité à toute heure du jour et de la nuit. 21 juil—1m

Travail libre.—Bureau et Enregistrement de Terres.

COIN DES RUES LAFAYETTE ET NILLE-LEVEE.

LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des terres ou des fermes à vendre aux émigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.

Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration. 20 juin—6m

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.

No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.

L'ATTENTION du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleures peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins cuirs verts et Oak à semelles, serges, aiguilles, élastiques, rubans à border, &c.

Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les plus grands avantages au commerce.

WM. J. SHELDON,
No. 36, de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane.
11juil—3m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneau, des Grils, et à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & CO.

$40—$45—$50,

Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON.

AU
No 6 DE LA RUE BARONNE.

ELLE est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté. Elle coûte vingt-cinq piastres de moins qu'aucune autre machine de premier ordre. On demande des agents dans tout le Sud. S'adresser à R. W. INGE, Glass Box 497, Nlle-Orléans.
15mai—3m

Banque de la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1869.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de huit pour cent, libre de taxe, payable le 6 courant.
N. AUGUSTIN,
Caissier.
2 juillet—1m

J. J. ALBERT,

60...Rue Douane...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre : Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c. &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

CHARLES E. WYNNE & FARR,

Marchands et Agents pour la vente de

MACHINES ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

No 111, rue Gravier, Nlle-Orléans.

NOUS avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et condenser le coton, MACHINES à ris ÉVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à grain, et toutes sortes d'instruments d'agriculture, que nous offrons aux prix de fabrique.

Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. 15 juillet—3m

Tonnellerie qui a remporté le prix AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi-barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de douves et de cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

S. J. BERKERY,
Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.
Sacy 1an (Débarcadère du ...)

C. H. MILLER & CO.,

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,

Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.

Seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

Nos 50 et 52 Nlle-Levée.

27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

CHANGEMENT DE LOCAL.

WAGENER & MEYER

ANNONCENT à leurs amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils ont transféré leur magasin du No 51 de la rue du Camp au No 166 DE LA RUE DU CANAL, en face de Christ Church, où ils continuent le même genre d'affaires et reçoivent continuellement de nouveaux articles qui viennent s'ajouter à leur grand stock de glaces françaises et allemandes, gravures, chromes, lithographies coloriées et unies, cadres de portraits et de lithographies dorés, bois de rose et de forme ovale et carrée ; cadres de cartes photographiques, corniches et stores de fenêtres, glands et cordons.

Ils offrent également divers autres objets qui ne peuvent figurer sur cette liste et qu'ils vendront au plus bas prix pour du comptant. 14juil—1m

MANUFACTURE DU SUD.

JOHN NORWOOD,

Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,

No 180 de la rue du Canal, près Dryades,

Nouvelle-Orléans.

Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 11avril—1an

GLYNN & WINTZ,

9..............RUE DU CAMP..............9

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants, Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.

Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.

On a toujours en magasin le célèbre Irage anglais de Day & Martin. 7 mars—1an

CUVES

—ET—

Toute espèce de Travaux de Charpente.

LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins, etc.

J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box, 265 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal rue Franklin. 13 avril—1an 112)

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE

Pour la Machine à Coudre de

Grover & Baker,

Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane
21 mai—3m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Macdi—1an Nouvelle-Orléans

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.
J. A. LUM
FRANK H. HOOKER.
12d

Pianos, Musique

ET

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46..............RUE ROYALE..............46.

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufacturiers de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD,

(avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord)

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c., &c.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.
29mai—1an

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 21août—1an

Collège Classique et Commercial,

133......RUE QUARTIER......133,

Entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs :

EDW. C. HAYDEL——CHS. BLETON.

LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus. Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31janv—1an

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,

Près d'Alexandrie, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant
11janv—1an à Alexandrie.

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer,

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

No. 1a, Rue Vieille-Levée.

En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, Kinnikinnick, Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la rose et d'Eneque, à priser.

Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.

Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1an

JOHN M. COONEY,

AVOCAT,

(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District.)

Bureau, No 21 de la rue du Camp,
4 juin—6m (Au premier.)

GLACIERE STONEWALL

Glace ! Glace ! Glace

EXPEDIE, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, sur frais des acheteurs.

Les ordres sont exécutés sans retard.

Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes ou importateurs. 4 juin—3 mois

H. F. GIVEN,

11......RUE DE L'UNION......11

COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,

—ET—

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

16juill—6m Nouvelle-Orléans

Avis aux Planteurs Sucriers.

LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"

De Barils à Mélasse.

Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les ferons à cercles de fer ou de bois, et au gré des acheteurs.

Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.

Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de B. Marsh, Denman & Co., au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.

E. F. WALLICHE & Co.,
12juin—6m D. M. HOLLINGSWORTH.

Selles, Selles. Selles.

A QUATRE PIASTRES PIECE

1,000 SELLES McClellan à $4 pièce,
100 CARABINES à $12 et $15.
500 FUSILS DE CHASSE, fins, à deux coups, à $15 et $25.

Et un grand assortiment de COUTELLERIE de table et de poche, et autres QUINCAILLERIES, à bas prix,

à vendre par

S. B. CHURCHILL & BROTHER,
Successeurs de Taylor & Churchill,
24 juin—1m No 41 de la rue des Magasins.

A la Selle Anglaise,

F. GIEFERS,

24......RUE ST-CHARLES......24.

FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés. 7 janv—1an

MANUFACTURE DE CIGARES

DE

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 6 avril—1an

CIGARES. CIGARES.

Premier prix à l'Exposition de 1869

F. SUAREZ

13.........RUE COLUMBUS.........13.

Entre Remparts et St-Claude.

TOUJOURS en magasin un assortiment complet de CIGARES fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane, de même que des cigares mêlés et du pays au plus bas prix du marché. 14mai—3m

W. W. CARRE & Co,

350.........RUE DELORD.........350

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès. Fabricants de Chassis, Portes et Jalousies, Bardeaux, etc. Bois pour sucreries, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.

Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealers' Exchange Association, No 103 St-Charles, Boîte No 42. 9 fév—1an—(12)

Agence pour la vente des

CERCLES "ARROW,"

43.........Rue Carondelet.........43

NOUVELLE-ORLEANS.

LE CERCLE "ARROW".

LA demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours, les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison. Il sont à même de remplir toutes les demandes de CERCLES "ARROW" que leur adresseront le commerce. Ils vendront également le CERCLE à BOUCLE, de toutes grandeur et garanti fait du meilleur fer anglais.

H. T. BARTLETT,
R. W. RAYNE,
Agence générale, No 43, Carondelet.
2mai—3m Nlle-Orléans

Plantation à vendre.

A huit milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, rive droite, une terre de quatre arpents de face au fleuve Mississippi, sur cinquante trois ou quatre de profondeur.

Cette terre, l'une des mieux placées qui soient en Louisiane pour une résidence, est très élevée et à l'abri de toute crevasse. Son sol vierge produit en abondance et parfaitement toute espèce de fruits et légumes. Il s'y trouve une forêt pouvant contenir douze mille cordes de bois et une jeune orangerie de quatre arpents. La pêche y est abondante une partie de l'année. Avec des cultures appropriées elle pourrait produire un revenu supérieur à celui de maints grandes habitations.

Ce domaine conviendrait admirablement pour un collège ou un asile, les pensionnaires pouvant eux-mêmes et selon leur commodité, y cultiver tout ce qui serait nécessaire à leur entretien.

S'adresser à M. Rinck, propriétaire, sur les lieux.
8juin—...

Point d'Aiguille Double, Elastique.

LA MACHINE A COUDRE

QUI A REMPORTE LA MEDAILLE D'OR,

840..........845.

ELLE N'A PAS D'EGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.

Elle est patentée en Amérique et en Europe.

Toute la machine est à la surface et peut se huiler sans changement de place. La Longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines dedans et la machine coud avec vitesse, du coton ou du fil de toutes les grandeurs, les dentelles les plus fines et les drapeaux les plus épais.

Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de couture de couleur et de grandeurs convenables, et faire des broderies supérieures à tout ce que peut exécuter la main.

Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine :

1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines.

2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.

3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.

4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.

5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.

6 Elle ne fait presque pas de bruit ; on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.

7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.

8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.

9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et se fait, joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.

Enfin, elle possède toutes les avantages nécessaires ; le elle coûte peu, ce qui est la chose la plus importante ; 2o elle est simple et sûre ; 3o le mécanisme en est parfait.

J. CONSIDINE, Agent,
189 rue Canal.

On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur sont offerts.
Post-Office, Boîte 314.
8juin—3m

LE CELEBRE ENDUIT EGYPTIEN,

Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.

CE remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens Egyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à tout le monde, en toute saison et sous n'importe quelle latitude.

Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes, celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau, la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.

Les propriétaires en général et chacun en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des cuves à eau, planchers, lambourdes et revêtis de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer, etc., etc.

L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protège également des atteintes de l'humidité ou de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se détériorent tant sous ce climat humide.

Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protège également de l'humidité et de ses conséquences les soieries de nuances délicates qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de lainage qui craignent des atteintes des mites.

L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur, chez ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse, et chez E. G. AUDIBERT, chapelier, No 52 rue de Chartres. 11juil—3m.

De la viande fraiche, en tout temps ! en mer, dans le camp et en marche.

Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os. GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.

L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme la meilleure remplaçant la viande fraiche du marché et qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est cuite et mise dans des boîtes en ferblanc de 4, 10, 15 et 20 livres, et des boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres. Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande conservée dans la saumure, car elle conserve le jus et l'odeur de la viande fraiche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qu'on trouve sur les étiquettes, elle fait un soupe, qu'on ne se lasse pas de manger. Elle est égale à la viande fraiche et elle a des avantages sur la viande préparée pour les marchés ; le sucrier, qui manque constant de la viande salée.

Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.

A. C. PIERPONT & CO.
Marchands de groceries en gros
—Et—
Receveurs de provisions,
No 15 de la rue Nlle-Levée,
mai—6 m Nlle-Orléans—Agents.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c

LA MARQUE DE

WHISKY DEXTER,

Connue sur le marché du Sud depuis 1826

Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les lettres de nos barils comme par le passé, nous étampons, désormais, le nom et le nom de notre maison au plein.

Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 84 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agent dans la Nouvelle-Orléans.

EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 51 et 49 Sycamore street, Cincinnati.

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve), Egalement :
Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.
A vendre par
JULES TARDOS,
27 jan—6m—112) No 69 rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français ; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs de pays, etc. Seul importateur des vins de Fouget fils, de Bordeaux. 31anv—1an

AGENCE GENERALE.

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils. de Alphonse Cahuzac, Champagne Che Heidsick, Porte de S Cazet,

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Cie.
3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,

Anisette, Curaçao, Marasquin,

CORDIAUX ASSORTIS,

Absinthe et Kirsch,

Fabricants de Syrops de Fruits,
23déc—1an Médailles.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés ; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orleans, Louisiana et Clarified.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIES—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO,
16fév 6m No 48 de la rue Tchoupitoulas.

VIEUX WHISKY BOURBON,

DE J. A. MILLER,

Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.

Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye. purs, Whisky Rectifié,

de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité. Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.

Avances sur les consignations faites à

MM. F. D. COBB & CO, à New York.
COBB, DOLHONDE & CO,
No ... de la rue Natchez.
22 janv—au 31 juil—Mar J D

CAZAUX & VERGNOLE

73.........VIEILLE-LEVEE.........73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Maraschino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crême de Moka Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,

SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

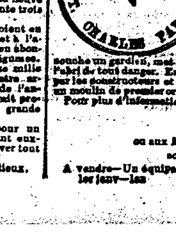

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. F. McKinley, Planteur, des plus perfectionnées et qui depuis 30 ans montre les moulins à riz seront le dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage ... Un grand avantage, bel ... à un grand jardin, ... pour les constructions ... Fabri de tout danger. ... de la charpente ... un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à

EMILE DUPRE,
Eno. Peters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES,
soins de J. LONG, Kenner P. O.

A vendre—Un équipage de 6 chandières à ...
1er janv—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN,

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal accent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$25,000,000
Actif	1,500,000
Revenu annuel	800 000
Pertes payées	500,000

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,

AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 49 DE LA RUE DE L'UNION.

25 fév

AVOCATS — Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.
E. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS.
3juin—3ms Bureau No 21 de la rue du Camp.

JOHN ARMSTRONG,

Fonderie et Fabrique de Bouilloires,

Au coin des rues Erato et Nlle-Levée,

Nlle-Orléans. (Lne.)

FABRIQUE DE MACHINES A VAPEUR, VERTICALES et HORIZONTALES

Moulins à sucre, machines à dessécher, moulins à scie, colonnes en fer, façades de bâtisses, fourneaux, barres à grilles, vérificateurs de noir animal, articles à gaz, locomotives à basse pression, bouilloires à cylindres, de toutes espèces, filtres, caisses et clarificateurs de jus, &c.
16avril—6m.M.J.S.

Opium. Opium. Opium.

Attendu par le steamer

ALHAMBRA,

qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par

E. J. HART & Co.,
29juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de

Peak, Frear & Co.,

Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.

Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de

E. J. HART & CO.,
Seuls Agents dans les Etats du Sud,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

A vendre, en détail, par

H. F. WILSON & BRO,
Au coin des rues Magasins et Philip ;

CLARK & MEADER,
Au coin des rues Commune et Carondelet ;

SAM'L HASTINGS,
20 juin Au coin des rues Magasins et Félicité.

Sucres !

1000 Colis sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut.—attendus et en magasin,

A vendre par
E. J. HART & Co.,
20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas

SOUDE, SEL DE SOUDE, SOUDE CAUSTIQUE, 62 do, BI-CARBE DE SOUDE,

A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
2juin No 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Daniel & James D. Edwards

Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,

—Et—

Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front Nouvelle-Orléans, Lne.

Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés, POUR LA FABRICATION DU SUCRE,

Et de toute espèce d'ouvrages—

EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.

ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries ;

—Marchands de—

TUYAUX et INTALLATIONS en FER de toute grandeur.

POMPES A VAPEUR ET A BRAS.

Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et FAT et se chargent de toutes sortes de RÉPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.
22 juin—un an

CHARTE.

Société des Marchands d'Animaux et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que ce jour, le vingt-unième du mois de juillet A. D. mil-huit-cent-soixante-neuf,

Pardevant moi, John French Coffey, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, commissionné et assermenté,

Se sont présentés Paul Frében, Louis Ruch, Jean Pierre Ronde, William Maylie, Solomon Firnberg, Barthélemy Beauboy, William Fagan, Joe Daniel Brodrick, Nicolas Selbel, Martin Lannes, Joseph Gitsenger, Jordan T. Aycock et Dominique Verges, d'âge légal, résidents de cette paroisse et de la paroisse Jefferson.

Lesquels déclarent, pour eux-mêmes, leurs associés et leurs successeurs, qu'ils se forment, par les présentes, en compagnie ou corporation spéciale, en vertu des lois de corporations particulières de l'Etat de la Louisiane et qu'ils adoptent les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la corporation sera :

The Live Stock Dealers and Butchers Association of New Orleans (Société des Marchands d'animaux vivants et des Bouchers de la Nlle-Orléans.)

La corporation existera vingt cinq ans — du vingt-un juillet mil huit cent soixante neuf — et le domicile en sera dans la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE DEUXIEME.

La corporation est formée dans le but d'acheter des terres ou d'en louer à bail dans ou près la ville de la Nlle-Orléans et d'établir ou de permettre à des membres de cette société d'établir dessus des bâtisses convenables, avec les machines et accessoires nécessaires, pour la tuerie des animaux et la préparation de la viande des animaux destinés à servir, de nourriture — tels que bœufs, veaux, moutons, cochons, etc ; pour en manufacturer toutes les parties qui ne peuvent servir de nourriture et les convertir en articles de commerce ; de construire, dans ce but, toute espèce de fabriques nécessaires ; d'établir des docks, quais débarcadères, écuries, des enclos et des cours pour débarquer, enfermer, nourrir, protéger et conserver les dits animaux et les articles de commerce que la compagnie, l'un de ses membres ou toute autre corporation pourrait acheter, importer ou transporter à l'endroit ou l'établissement de la corporation pourra être placé—ce qui précède se rapportant à la tuerie d'animaux, à la préparation de leur viande et à la manufacture, en articles de commerce de toutes les parties qui ne peuvent servir de nourriture. Le tout sera sous le contrôle d'une direction dont il est fait mention plus bas.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la Compagnie est fixé à trois cent mille piastres ($300,000). Il sera divisé en six mille actions de cinquante piastres ($50) dont il devra être payé dix pour cent comptant au moment de la souscription, au comité de neuf nommé à l'assemblée des Marchands d'animaux et des Bouchers de la Nlle-Orléans et de Jefferson. Le reste sera payé suivant les appels de fonds, après l'organisation des Directeurs, en versements qui ne seront pas exigés plus souvent qu'une fois tous les trente jours, et ni sommes plus fortes que cinq pour cent du montant souscrit.

ARTICLE QUATRIEME.

Des livres de souscription seront ouverts par le comité de neuf, désigné dans l'article trois, et dès que cent mille piastres ($100,000) du capital auront été souscrites, le comité de neuf, qui recevra la souscription, devra donner avis aux souscripteurs, par écrit et immédiatement, du jour et du lieu ou la première Direction devra être élue. A l'heure et au lieu fixés, le comité de neuf, ou une majorité du dit comité, devra se réunir et recevoir le vote des actionnaires. Chaque action aura un vote pour neuf Directeurs dont une majorité formera un quorum. Les Directeurs devront, à l'expiration du temps fixé par eux dans leur avis, compter les votes donnés pour les Directeurs, et ceux pour lesquels les actionnaires auront voté comme Directeurs et qui auront reçu le plus de votes—pourvu qu'une majorité des actionnaires ait été représentée—devront être déclarés élus, et les commissaires d'élection devront leur délivrer des certificats d'élection.

Les Directeurs ainsi élus, devront, le plus tôt possible, se réunir et s'organiser par le choix d'un des leurs comme président et d'une autre comme vice-président. Ils devront élire un secrétaire et un trésorier.

Le premier lundi de chaque mois de janvier, il y aura une assemblée des actionnaires, à laquelle assemblée une Direction devra être élue en vertu des règlements fixés par la charte pour l'élection de la première direction. L'élection devra être présidée par les commissaires qui seront nommés par les Directeurs et qui devront faire partie de la Direction — pourvu que si l'élection annuelle n'avait pas lieu, pour une cause quelconque, une autre assemblée pour l'élection de Directeurs pourra se faire subséquemment, après deux jours d'avis inséré dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans, dans lequel le lieu et le jour de l'assemblée devront être indiqués. Il sera du devoir des Directeurs de publier cet avis. Pourvu, en outre, qu'une Direction continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle élection ait lieu.

ARTICLE CINQUIEME.

Les Directeurs auront et exerceront tous les pouvoirs d'incorporation qui ne sont contraires ni à cette charte ni à la loi et, à chaque assemblée annuelle, ils devront faire préparer et présenter aux actionnaires un état complet des finances de la corporation — état qui devra être accompagné du serment du secrétaire.

En cas de la dissolution de la corporation pour un motif quelconque ou à l'expiration de sa charte, la dernière direction devra présider à la liquidation de ses affaires et à la distribution de son actif.

ARTICLE SIXIEME.

La compagnie aura le pouvoir de poursuivre et pourra être poursuivie devant les tribunaux en son nom de corporation ; elle pourra avoir recours à toutes procédures légales contre la corporation ; par l'entremise de son président—à qui toutes les citations devront être remises.

ARTICLE SEPTIEME.

Les Directeurs auront le pouvoir de faire les règlements et d'élire les officiers qui ne sont pas mentionnés dans cette charte et que pourrait exiger le gouvernement de la corporation.

ARTICLE HUITIEME.

L'abattoir et l'établissement, les quais, docks, débarcadère, cour, enclos et toutes les bâtisses publiques nécessaires à la corporation seront construits et fixés sur le morceau de terre connu sous le nom de "Delery Place", appartenant à Charles Cavaroc, situé en partie dans la paroisse St-Bernard et en partie dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi. Les dites bâtisses et autres améliorations, &c., devront, pour le moment, être sur la partie du dit morceau de terre qui est située dans la paroisse d'Orléans.

Les bâtisses et autres améliorations, les cours et enclos, etc, pourront, à une époque subséquente quelconque, être prolongées ou construites sur l'autre partie de la dite terre, si la corporation avait besoin qu'il en soit ainsi.

Fait et signé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour susdit, en présence de J. B. Gervais Arnoult et Francis Bluet, témoins légaux, de cette paroisse, qui ont signé avec les comparants et moi, après lecture de la dite charte.

L'original est signé :

Paul Esteben, Louis Ruch,
J. P. Ronde, Wm. Maylie,
S. Firnberg, B. Bauboy,
William Fagan, Jos. D. Brodrick,
Nic. Selbel, Martin Lannes,
J. Gitsenger, J. T. Aycock,
Dominique Verges.

J. B. GERVAIS ARNOULT,
FRANCIS BLUET,
PAULIN LASALLE.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Je, soussigné, notaire, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui est déposé à mon étude.

J. F. COFFEY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1869.

Je, soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que le présent acte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment enregistré, à ce bureau, dans le livre 7 des Sociétés, folio 318.

A. DUCATEL Jr., Député.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1869.
23juil—1ps

Médicaments.

Le "King of Chills" (remède pour la fièvre en frissons) réussit toujours.
Substitut de la quinine—King of Chills,
Le King of Chills guérit des fièvres,
Le King of Chills guérit les fièvres qui viennent tous les deux jours.

Les fièvres du troisième jour cèdent au King of Chills.
Le King of Chills guérit des fièvres du septième jour.
Le King of Chills vous guérit après que vous avez vainement employé tous les autres remèdes.

Le King of Chills est l'ami du planteur.
Le King of Chills opère toujours une guérison,
Pour la névralgie, employez le King of Chills,
Le King of Chills économise le temps et l'argent.

$100 si l'on cite un cas où le King of Chills de Dromgoole & Co. n'a pas opéré une guérison,
Le King of Chills—guérison permanente,
Ayez recours au King of Chills et vous ne tremblerez plus.

Pour la Diarrhée, employez le "Red Diarrhea Remedy".
Le R. D. R. guérit la diarrhée aiguë et de la diarrhée chronique.
Employez le R. D. R. pour l'estomac et les intestins,
Le R. D. R. arrête les vomissements.

L'English Female Bitters rend les forces aux malades,
L'E. F. B. guérit votre femme malade,
Les médecins sont invités à employer L'E. F. B.
L'E. F. B. convient aux dames âgées et aux jeunes dames.
A vendre, en gros, par
WHEELOCK, FINLAY & CO, agents,
coin Gravier et Magasins.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ! Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas ; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGE, Agent.
1août rue de Chartres, No. 39, Nlle-Orléans

NEW-FOUNDLAND

BITTER.

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On se sert, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure ; rien de ce qui y entre n'est nuisible ; il a une grande vertu tonique ; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur ; c'est un stimulant doux ; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.

Notre réputation est garante de sa pureté.

La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile,

nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an—Mar18

Collège de médecine et de chirurgie, DE MILWAUKEE.

Incorporé par la Législature du Wisconsin.

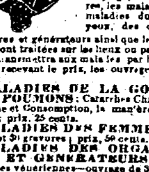

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et en outre, prenant les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, les maladies du foie, du cœur, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génératoires ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.

On transmettra aux malades par la poste bu cachetés, en y recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants :

MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS : Catarrhes Chroniques, Bronches, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages ; prix, 25 cents.

MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 31 gravures ; prix, 50 cents.

MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures ; prix, $1.

FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse ; guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées ; prix, 25 cents.

Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collège.

Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.

S'adresser au médecin,
T. WILLIAMS, D. M.,
Cabinet au coin des rues East Water et Mason, Milwaukee, Wis.

N. B. On écrit et parle le français au Collège.
15 juin—1 an

Pilules Cathartiques d'Ayer

MEDICAMENT LAXATIF.

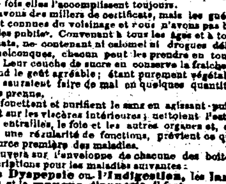

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent quelle leur doivent leur guérison ; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.

Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, chacun peut les prendre en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable ; étant purement végétales elles ne sauraient faire de mal en quelques quantité, qu'on les prenne.

Elles fouettent et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieurs ; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en tenant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.

On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes :

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et le manque d'appétit, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.

Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.

Pour la Diarrhée ou la Dyssenterie, il n'en faut généralement qu'une légère dose.

Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs aux Côtés, au Dos et à l'Aisne, il faut en prendre continuellement.

Pour l'Hydropisie ou les enflures qui en proviennent, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.

Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.

Après le dîner, il faut en prendre une ou deux, afin d'amener la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.

DR. J. C. AYER, Chimiste, A. des E.-U., à Lowell, Mass.

On vend les pilules d'Ayer chez MM. E. J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Direction

J. M. Lapeyre, W. S. Mount,
John Davidson, L. E. Pothier,
H. Zuberbier, Wm McCulloch,
C. N. Marks, Wm Creevy,
E. F. Schmidt, T. K. Finley,
Wm Cooper, Anthony Sambola,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David McCoard, John C. Sinnott,
T. Caulfield, C. Cavaroc,
Gerard Stith, W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON.........Président.
W. S. PIKE.........Vice-Président.
R. W. YOUNG.........Secrétaire.
C. A. FOURNIER.........Trésorier.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
M. C. FOLGER, Agent.
Bureau : No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson).
16oct—1an

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Pelican, de la Nlle-Orléans,

Bureau, No 39 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas.
CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs :

CHS ROMAN, THS BAILLY-BLANCHARD, fr.
D FATJO ARTHUR FORSTALL,
E GIQUEL, SAM M TODD,
F A PETERSON, LS. GREVEMBERG,
W A SHROPSHIRE, S N MOODY,
GABRIEL PASCAL 13janv—1an

Compagnie d'Assurance ...

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands

... RUE DU CANAL.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie		$935,468 16
Sur les risques de mer		293,767 38
Sur les risques de rivières		182,092 3
Total		$1,221,328 58
En moins—Primes sur risques non expirées		230,962 0
Montant net des primes le 31 mai 1869		$990,366 53
Pertes payées :		
Sur les risques d'incendie	$269 689 08	
Sur les risques de mer	88,008 49	
Sur les risques de rivières	79,461 11	
	$437,158 68	
Taxes	46,134 29	
Ré-assurances et primes remboursées	38,045 32	
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts	67,677 28	
		589,015 57
Bénéfice		$401,350 9

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$144 966 99
Bons de la ville	131 500 00
Actions de banques et de chemins de fer	36 456 00
Billets garantis par hypothèques	684,151 97
Billets garantis par nantissements	106,074 34
Effets à recevoir	44,441 03
Primes en voie de perception	83,478 92
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,500 00
Scrips de compagnies d'assurances	12,7-3 00
Actions du dry dock Valette	19,800 00
" de la presse "Levee Steam"	2,300 00
" du "Marine Dry Dock"	3,700 00
" de la compagnie d'assurance sur la vie "Equitable"	250 00
" du "Merchants' Exchange"	1,000 00
" du "New Orleans Lightering Co"	1,000 00
Bons hypothécaires du Grand Lodge of La.	5,000 00
" "Turner's Ass'n"	2 000 00
En caisse	219,682 22
Total	$1,499,808 47
En moins :	
Intérêts non réclamés et intérêts à payer juillet prochain	$101,976 75
Emission totale du scrip de l'année 1866, payable en juillet prochain	118,890 00
Primes sur risques, non terminés le 31 mai 1869	230,962 00
	451,627 75
Actif net	$1,048,180 72

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé par devant moi, le 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869 il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, l'EMISSION ENTIERE DE SCRIP POUR L'ANNEE 1866, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

P. FOURCHY, F. MASPERO,
D. McCOARD, M. PUIG,
L. F. GÉNÉRES, P. S. WILTZ,
S. Z. RELF, JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE,
9juin J. J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance de la Louisiane.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1869 — $496,838 21

Savoir : Primes d'incendie	$224,835 96	
Primes de mer	141,697 85	
Primes de rivières	130,309 40	
		$496,838 1
En moins, primes remboursées	$4,697 49	
En moins, primes non expirées	56,760 00	
		$38,262 9
Montant net des primes		$458,375 72
Pertes, etc, payés :		
Pertes par l'incendie	$125,095 15	
Pertes par mer	119,350 73	
Pertes par les rivières	39,390 50	
	$283,786 38	
Escompte en lieu de scrip	80,249 41	
Taxes et revenu intérieur	15,007 61	
Dépenses, réassurances, etc, moins compte d'intérêt	19,694 96	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé le 1er mars 1869	31 329 00	
		398,058 58
Bénéfice net		$60,317 14

ACTIF.

Placé en propriétés foncières	$55,705 03
... hypothèque sur propriétés foncières	76 371 50
... bonds de la ville et autres bonds	32,220 00
... actions de banque et autres actions	120,745 00
... scrip de compagnies d'assurance	73,478 2
Prêts sur ...	1,313
Effets à recevoir	55,119 47
Primes en voie de recouvrement	97 440 3
En caisse	116,494 60
	$667,967 34

Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 mars 1869.
F. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de quarante pour cent sur le montant net de primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er juin prochain.

Trente pour cent des certificats de scrip émis pour l'année 186 seront rachetés et il sera également payé 6 pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de mai 1869, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Présid.

DIRECTEURS.

Charles Briggs, A. Lecourt,
Ant. Carrière, Frank Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
R. Brugier, John Thornhill,
Chas. Lafitte, Jno. S. Wallis,
P. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
A. Frerichs, L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar, R. Piaggio,
E. F. Stockmeyer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Given,
Arch'd Montgomery, W. C. Black,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
E. Marquese, Thos. H. Hunt,
Chas. Weisbaar, Chs. Honold,
A. R. Montgomery, O. Carrière,
R. S. Howard.
19 mars—1m—t1

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868 :

Sur les risques d'incendie	$331,794 26	
Sur les risques de mer	43,215 94	
Sur les risques des rivières	32,357 61	
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1868	$115,120	
Primes remboursées	7,539 42	
		122,659 42
Montant net des primes		$290,708 39
Pertes : Sur les risques d'incendies	$63,364 33	
Sur les risques de mer	52,312 28	
Sur les risques des rivières	5,679 81	
	$121,356 42	
Taxes	13,393 67	
Ré-assurances	5,811 54	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	11,150 57	
Intérêts sur scrips non encore payés	27,858	
		180,175 2
Bénéfice		$110,533 19
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes	$97,487 76	
Billets garantis par hypothèques	228,341 65	
Dû pour primes en voie de recouvrement	62 665 37	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	156,060 94	
Scrips d'autres Compagnies d'Assurances	98,088 25	
Propriétés foncières	70,682 77	
En caisse	62,808 06	
	695,054 80	
Moins : Dépréciation des susdites valeurs	58,044 48	
Montant net de l'actif disponible		637,010 32
Moins : Intérêts de scrips non réclamés	$5,311 56	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	27,858	
	33,169 56	
		603,840 76

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 18 janvier 1869.
JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, SIX Pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.

DIRECTEURS

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, M. Payre,
G. W. Sabecck, W. T. Williams,
T. S. Blanchard, Aug. Reichard,
Wm. Steven, E. Miltenberger,
J. A. White, J. Tuyes,
19 janv— 18 janvier 1869.

VENTES JUDICIAIRES.

... BAYLY vs THOMAS McKNIGHT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept ... 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, ... St André et Joséphine, désignée par le numéro Un d'après un croquis annexé à un acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 23 d'avril 1864, portant vente par le défendeur à H. Hafner.

Ladite portion de terre forme l'angle des rues St Charles et St André et a une façade de soixante-quatorze pieds six pouces sur ladite rue St Charles, une largeur d'environ soixante-cinq pieds six pouces sept lignes sur la ligne à l'opposite ou du fond, une profondeur de cent soixante-treize pieds sur la ligne latérale du côté de la rue Joséphine, et cent soixante treize pieds six pouces de profondeur et face à la rue St André.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ensemble avec d'autres propriétés de la succession de Thomas B. Poindexter, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—1o. La somme de sept mille cinq cent quatre-vingt quatorze piastres et sept cents ($7594 7 c.) avec intérêt sur ladite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 29 mai 1869 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent, honoraires d'avocat, et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication. 2o. L'acquéreur assumera (à valoir sur son enchère) le paiement de trois billets garantis par hypothèque concurrente avec la réclamation du demandeur, souscrits par le défendeur, datés Nouvelle-Orléans du 29 mai 1868 et payables à vingt-quatre mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance, l'un des dits billets étant de la somme de deux mil le sept cent quarante-une piastre et quarante-deux cents ($2741 42 c.), l'autre de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500 00) et la troisième et dernier de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2,500 00).

THOS. L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 juillet—6,14 22 29—7 août

BERTRAND SALOY vs LA SOCIETE DE BIENFAISANCE DES ARTS ET METIERS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 495—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Orléans, Prieur, Johnson et Ste Anne, désigné par le numéro Quatre de l'ilet numéro onze, d'après un plan dressé par J. N. De Pouilly, architecte, déposé sous le No 216 en l'étude de Théo Guyol, notaire public en cette ville mesurant, mesure américaine, trente-neuf pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le même ilet, étant la moitié du terrain désigné par le numéro Trois de l'ilet Orée, mesurant dix-neuf pieds dix pouces neuf lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

3o—Un terrain situé dans le même ilet, désigné par le numéro Cinq de l'ilet Onze, mesurant vingt-sept pieds trois pouces six lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juil—6,14,22,29—août 7

La Dame JULIA MYERS, vs. Wm T. PRICE.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,391—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés en la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'ilet numéro vingt et un (21) d'après un plan dressé par W. T. Thompson arpenteur daté du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain est borné par les rues du Marché et Jackson et les Avenues Emire et Pacheque, et les dits terrains mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue du Marché sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport de Wm Shannon notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,14 22 29 7août

JEAN MICHEL vs GEORGE GROSZ.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,341—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Robertson et Villeré, suivant plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, daté du 24 septembre 1860 et annexé à un acte au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 20 septembre 1861, et mesurant vingt-sept pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Villeré, cent vingt-sept pieds dix pouces sur la première profondeur, de l'autre côté, de soixante toutes pieds cinq pouces et une ligne sur une seconde profondeur de soixante quatre pieds cinq pouces et une ligne, et vingt-huit pieds trois pouces et cinq lignes de largeur du côté de l'ouest ... pieds deux pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Narcisse Fretessé, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 9 avril 1867, et mesurant ... hypothèques au Livre 94 ... et ... des aliénations au Livre 91 ... de la paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13juil—13 22 31—août 7 14

DAVID JACKSON vs. la Dame MARY McPHERSON, veuve, ... communauté et administratrice d'Antonio Horta, décédé.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,823—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain irrégulier, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec et Historique, des Remparts et d'Amour ... soixante-six pieds ... de face à la rue Kerlerec ... pieds ... de profondeur ...

Le dit terrain est composé de trois terrains désignés par les numéros ... et annexé à un acte au rapport d'O. Yane ... notaire public en cette ville ... par la Dame Amelia Hormoga, veuve d'Alfred Hurtubise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13juillet—13 22 31—août 7 14

F. W. JONES vs B. T. HUTCHINS.

J. A. PATMOR et W. K. SPEARING vs le même

COUR de la Deuxième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—Nos 6903 et 6985.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour de la Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, seize d'août 1869, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine voiture et un harnais ... Premier District de cette ville.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 7 11 15 16

VENTE PAR LE SHERIF.

Pour le compte de qui il appartiendra et d'emmagasinage.

LUNDI, neuf d'août 1869, à 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, le shérif de la Paroisse d'Orléans procédera à l'adjudication de—

Un grand assortiment de meubles et d'effets, fonds de magasin et de restaurant, installations, comptoirs et vitrières, billards, marchandises sèches, drogues, groceries, vins, liqueurs, bouteilles vides, verrerie et vaisselle, ustensiles de cuisine, brouettes, ... 40 douzaines de baquets, alambic en cuivre, etc., etc.

Le tout sans limite. 6août—6,7,8

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
14 mars—PP la M

Dr. MALONEY

DENTISTE,

No 203 rue St-André, près Magasins.

(Quatrième District).

ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose des râteliers à $25. Il arrange les dents gâtées de telle sorte qu'elles deviennent saines et durent pendant des années. Le dents des enfants sont de sa part l'objet de la plus grande attention. Le Dr. MALONEY a REMPORTE LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur râtelier fait en Louisiane. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. 21avril—1an

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE

130......RUE DU CANAL......130

entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, ou du volcanite à des prix modérés.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Extraction de dents sans souffrance au gaz hilarant ou protoxyde d'azote.
2 mai—

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été.

DEPARTS.

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.		—DU LAC—	
6 heures du matin,		5 heures du matin,	
8 "		7 "	
10 "		9 "	
Midi		11 "	
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3 "	"	3 "	"
4 "	"	4 "	"
5 "	"	5 "	"
6 "	"	6 "	"
7 "	"	7 "	"
8 "	"	8 "	"
9 "	"	9 "	"

Le convoi de 9 heures du soir, du Lac, ne va qu'à l'ancien dépôt.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 4 heures du matin et, du Lac, à 10 heures du soir.

Le Dimanche un convoi à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Les convois partiront toutes les heures, le dimanche de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY
Surintendant-Général.
18 juil

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
CHS. A. WHITNEY & Co,
Agents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente régulière de Lingerie.

PAR VINCENT & CO., G. Vincent, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 7 août, à 10 heures ... Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—

Un assortiment complet de chemises ... chemises blanches à devants de ... peau, caleçons.

—Egalement—

... et grises, bonneterie ... billements,

—Et—

Du grand assortiment de ...

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co—H. SAMORY, Encanteur, SAMEDI, 7 août, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

Un assortiment complet de Marchandises Sèches et "Notions."

PAR FRANCIS FERNANDEZ ... des rues St Louis et Chartres ... SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures ...

Un assortiment complet de ... maison, chapeaux, "notions" et articles de ...

Conditions, comptant.

PAR D. E. MORPHY

Eaux Congress, Kissinger et Blue Lick

PAR D. E. MORPHY—A. K. Morphy, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 7 août, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

10 caisses eau Congress, 5 caisses eau Empire, Kissinger, 2 doz. bouteilles Blue Lick.

Conditions, comptant.

Verrerie. Verrerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 7 août 1869, à 11 heures du matin au magasin No 47, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

45 barils gobelets de qualité extra.

Conditions comptant.

PAR B. J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais &c. à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 7 août, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Lavie, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, parfaitement dressés et sains.

Beaux mulets d'habitations et de ville.

—EGALEMENT—

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 7 août, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, têtes-à-têtes en acajou et en noyer, sofas, chaises à chaises à ressorts, tables de toilette, tables de marbre, gravures, ... boutons de ... maisons ...

—EGALEMENT—

Une grande facture de ...

PAR J. DEJAN JR.

Succession de Jean ...

Fonds d'une Grocerie

PAR J. DEJAN JR. ...

GROCERIES.

... dans le Deuxième District ...

Toute la fonds de la grocerie.

Conditions—Comptant ...

Meubles, Pianos et Meubles de Salon ...

PAR J. DEJAN JR. ... No 19 de la rue Gravier ... 9 août à 11 heures ...

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs ...

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District ... dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit ...

... Un terrain ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 juillet—août ...

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

... Description de la propriété ... Judiciaire ...

Un lot de terre ... par J. A. d'Hémécourt ... la ville de la Nouvelle-Orléans ... pieds ...

Bureau du greffier ce 15 juillet 1869.
Signé WM WOFLKER
2 juillet—23—4 27 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième District de la Paroisse d'Orléans ... femme d'Adolphe Elie contre son mari ... No ...

Mary Weller, femme d'Adolphe Elie contre son mari,—No 635.

Dans cette affaire soumise à la Cour sur les preuves au dossier, et les témoignages pris de consentement à la Cour, ayant dûment considéré et étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mary Weller, et contre le défendeur Adolphe Elie, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et le ... par la demanderesse, le défendeur, de la somme de ... piastres et les frais du procès, avec ... que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris.

Jugement signé le 2 juillet 1869.

Signé. CHARLES LEAUMONT juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, le dixième jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et la quatre-vingt quatorzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS
Député Greffier.
2 juillet—28—3 10 17 27 août

SIROPS SUPERIEURS.

LE soussigné fait savoir aux personnes qui tiennent des établissements de soda et de cafés qu'il a ... et continue de fabriquer ces fameux sirops qui ... donné tant de satisfaction les années précédentes ... en main en ce moment

500 douzaines de sirops, tels que :

Limes, Ananas, Gingembre, Orgeat, Fleurs d'Orangers, Mead, Crême, Bananes, Nectar, Rose, Groseille, Fraise, Framboise, Vanille, Salsepareille, Naturel, &c. &c.

TOUS CES SIROPS sont fabriqués chez M. ERNEST TURPIN, avec le plus grand soin, expressément à l'intention des cafés et soda stands, sous sa surveillance spéciale et particulière et avec des jus importés d'Europe afin de donner à chaque qualité le goût du fruit même, pur et sans mélange. Ils sont garantis ne renfermer aucune substance dangereuse ni aucun produit chimique quelconque nuisible à la santé. Les personnes qui achètent des sirops auront donc un immense avantage à venir chez lui, où ils trouveront des sirops de qualité supérieure, riches et bien parfumés. C'est une grande erreur de croire que le débitant trouve un profit à vendre des sirops de qualité inférieure, car les consommateurs qui trouvent dans un établissement une boisson agréable et rafraîchissante y reviennent pour laisser de côté les places où l'on vend des sirops faibles et sans goût.

ERNEST TURPIN,
8 fév—6m t 12) 93 Vieille-Levée.

Ch. FACIOT,

RELIEUR DE PARIS.

EXECUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, montage d'assortiment en passe-partout. Aussi : Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc., 37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.

Prix modérés. 24juin—1an

Bon Marché !

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations. 25 oct—1 an